



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 72253

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la question du statut des maisons de retraite, gérées par un établissement public communal. Il lui fait part du cas de la résidence « Les jardins » à Les Plantiers dans le Gard, gérée par le centre communal d'action sociale de la commune. Cette structure est composée d'un foyer-logements 6 P1 *bis*, 5 P2 et 11 chambres (9 en maison de retraite et 2 en hébergement temporaire). Les agents recrutés, au sein de cette structure, sur des emplois de fonctionnaires, sont régis par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui s'appliquent à ces personnels. Aussi, il souhaiterait connaître la possibilité pour cette structure d'avoir un statut de maison de retraite publique, afin que son personnel, actuellement fonction publique territoriale, soit fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72253

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1914

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)